



Acceptation d'un chèque alors que le compte est débiteur !

Par **Nadine**, le **19/02/2012** à **16:46**

Bonjour,

Ma banque a accepté de payer un chèque alors que j'étais au delà de mon découvert autorisé. Mon conseiller m'a appelé me demandant quoi faire le payer ou pas. Ce chèque j'avais signalé que je l'avais fait après avoir été "endormi" par un vendeur à la postiche" en Espagne. J'ai voulu me rétracter courrier ar a été fait aucune réponse de la part de ses gens au contraire le chèque a été encaissé 1 mois après qu'il ai été établi.

J'ai aussi signalé cette vente plus que bizarre à la ddcsp de l'aude qui a contacté celle des PO qui a contacté l'organisme équivalent à Barcelone.

J'ai alors demandé à mon banquier de refuser le chèque il m'a répondu impossible... bref ce chèque a été payé je me retrouve avec un énorme découvert car bien sûr tous les prélèvements qui se sont présentés après ont été TOUS refusés mais les frais identiques à la somme à payer m'ont été débités

comment faire pour m'en sortir la banque avait-elle le droit de me mettre dans le caca ?

merci de vos réponses

Par **edith1034**, le **19/02/2012** à **17:34**

le chèque ne peut subir une opposition que pour vol, perte, faillite du porteur ou utilisation

frauduleuse soit la falsification de chèque

rien de tel dans ce que vous décrivez la banque était tenue d'encaisser le chèque

pour tout savoir sur le droit bancaire

<http://www.fbls.net/banque.htm>

Par **Nadine**, le **19/02/2012** à **17:36**

Oui ça j'ai bien compris mais elle l'a payé et me mets dans le rouge !!!!! alors que j'étais déjà dans le rouge au moment du dépôt de ce chèque !!

Par **edith1034**, le **19/02/2012** à **17:40**

elle vous a protégée pour que vous ne soyez pas interdit bancaire

pour tout savoir sur l'interdiction d'émettre des chèques et d'utiliser des cartes bleues

<http://www.fbls.net/ccf.htm>

le chèque est un instrument de paiement dangereux a utiliser avec parcimonie !